



FICHE D'INSCRIPTION : CANTINE SCOLAIRE

2023-2024

Tarifs : 3 euros

Toute absence non signalée la veille avant 10h sera facturée. Prévenir la Mairie au 03 44 46 00 44

ENFANT (*)	
Identité (*)	Photo(*)
Nom :	
Prénoms :	
Sexe :	
Naissance :	
À :	
Email :	
Tel :	
Présence cantine : lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi <input type="checkbox"/>	* à fournir si manquant

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (*)

Assureur :
Numéro :

RESPONSABLE LÉGAL (*)

Responsable 1 (*)	Responsable 2 (*)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Situation familiale : Célibataire / Marié / Séparé / Veuf / Divorcé Concubin / Union libre / Pacs (précisez)	Situation familiale : Célibataire / Marié / Séparé / Veuf / Divorcé Concubin / Union libre / Pacs (précisez)
Date de naissance :	Date de naissance :
Fonction : Père / Mère / Autre (Précisez)	Fonction : Père / Mère / Autre (Précisez)
Adresse :	Adresse :
Email :	Email :
Tél :	Tél :
Portable :	Portable :
Tél.Pro :	Tél.Pro :

ATTESTATION (*)

Nous soussignés (*)

Responsables légaux de l'enfant (*)

* certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure

* nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche

* certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels

* autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande

* attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale et certifions l'exactitude des renseignements portés par ce formulaire

Responsable 1 (*)	Responsable 2 (*)
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

(*) À remplir obligatoirement

En raison d'une forte demande pour cette année 2023 et d'un nombre de places limité, cette fiche d'inscription ne garantit pas une place réservée pour l'année.

Chaque inscription sera étudiée, car nous devons donner la priorité aux parents qui ont un emploi.

Rappel : l'inscription à la cantine n'est pas automatique, elle doit se faire chaque année, avant le 15 juillet, en remplissant dûment cette fiche et en la déposant au secrétariat de la Mairie.